



Formulaire d'inscription

SOYEZ À L'HEURE !

Le Comité d'accélération de camions de Saint-Joseph vous invite à la compétition de tir et d'accélération de camions qui aura lieu les **2 et 3 septembre 2017**. Le coût de l'inscription est de 35 \$ par classe par camion, payable le samedi matin 2 septembre 2017 sur le site des compétitions. **Les inscriptions auront lieu vendredi soir le 1^{er} septembre 2017 de 19 h 30 à 21 h et samedi matin le 2 septembre 2017 de 7 h 30 à 10 h 15 au départ des courses.**

Nom du coureur _____ Marque du camion _____

Marque du moteur _____ HP du moteur _____

Adresse _____ Code postal _____

Courriel _____ Tél. _____ Cell. _____

Nombre de personnes (Paddock) _____

Numéro coureur (membre FECCLQ)

Noms des membres de l'équipe

Numéro coureur (non-membre)

JE M'INSCRIS DANS

Classe C (Rue · Stock)

Bobtail

UNE CLASSE SEULEMENT*

Classe B

Bobtail
 Chargé

Classe A

Bobtail
 Chargé

Classe Open

Bobtail
 Chargé

* La classe B pourra « PEUT-ÊTRE » s'inscrire dans la classe A selon le nombre d'inscriptions reçues pour l'évènement.
Le tout se décidera pendant la période d'inscriptions le samedi matin 2 septembre 2017.

* Les classes B et A peuvent s'inscrire dans l'Open.

REMISE DES BOURSES

**Dimanche le 3 septembre 2017,
sur le site, immédiatement
après les compétitions.**

Signature du coureur _____

Le Comité d'accélération de camions vous souhaite la bienvenue et vous remercie de participer à cette grande compétition et au plaisir de se rencontrer les 2 et 3 septembre 2017 prochains.

Décharge de responsabilité et règlements 2017 au verso →

Monsieur Benoît Gagné, président de la compétition

70, rue Michener, Parc Industriel, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
Tél. : 1 418 397-6260 · Cell. : 1 418 222-3089 · Téléc. : 1 418 397-5146
www.accelerationcamionstjoseph.com · info@accelerationcamionstjoseph.com

Décharge de responsabilité et règlements

2 et 3 septembre 2017

Décharge de responsabilité

Je participe volontairement et à mes risques à une course de tir et d'accélération de camions. En signant cette décharge, je déclare être conscient des risques qu'entraîne une activité comme celle-ci. Je suis en accord avec le fait que le Comité organisateur de tir et d'accélération de camions ne sera, en aucun cas, tenu responsable de tout accident survenu sur les lieux.

Règlements 2017

01. Le Comité d'accélération de camions de Saint-Joseph se dégage de toute responsabilité en cas d'accident et/ou de bris mécanique.
02. Les coureurs sont entièrement responsables de leur véhicule en cas de bris (ex. : accrochage, bris mécanique, etc.). Le Comité d'accélération de camions de Saint-Joseph n'est aucunement responsable.
03. Le conducteur est responsable de ses passagers ainsi que des membres de son équipe de course, sa famille et tout autre personne qui accompagne le coureur dans le paddock et à l'intérieur des clôtures.
04. Inscription pour la compétition : 35 \$ par classe par camion.
05. Tous les compétiteurs doivent être présents au meeting des coureurs. Une feuille de présence devra être signée lors du meeting. S'il y a une absence, il y aura une perte de point pour les coureurs membres du FECCLQ.
06. Le coureur doit garder sa piste séparée par les points jaunes.
07. Les courses seront double élimination.
08. **UN FAUX DÉPART = ACCEPTÉ · UN DEUXIÈME FAUX DÉPART = UNE DÉFAITE.**
09. Lorsqu'un compétiteur est appelé au départ, il doit se présenter dans les 5 minutes qui suivent ou sinon, **UNE DÉFAITE.**
10. Aucune vitesse excessive ne sera tolérée hors circuit.
11. Tout geste ou parole antisportif ou remarque agressive envers les bénévoles responsables du circuit ne sera toléré (disqualification).
12. Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée pour les chauffeurs et leurs passagers durant les Compétitions de tir et d'accélération (disqualification instantanée). En cas de doute, un alcootest sera exigé.
13. Dans les classes B, A et Open, une plaque protectrice ou autre doit **OBLIGATOIREMENT** être installée de chaque côté du camion pour protéger les réservoirs et les spectateurs en cas de bris mécanique. (ex. : clutch, joint, driving-shaft, etc.).
14. Aucune injection additionnelle. Un mécanicien inspecteur fera une vérification et ce, en toute impartialité.
15. **Tous les coureurs inscrits ont droit à 1 seul essai. Même s'il y a « lumière rouge » au départ de l'essai, le coureur doit poursuivre et décoller. IL N'Y AURA PAS DE REPRISE. L'essai dans les classes A et B compte également pour la classe Open. La classe C = Camion stock.**

LE TEMPS ALLOUÉ POUR UNE RÉPARATION EST DE 30 MINUTES PAR JOUR. CE DÉLAI DÉBUTE LORSQU'UN COUREUR EST APPELÉ POUR SE PRÉSENTER À UNE COURSE. DANS LE CAS OÙ UN COUREUR DÉCLARE FORFAIT, IL CONSERVE SES 30 MINUTES DE RÉPARATION. CE 30 MINUTES N'EST PAS TRANSFÉRABLE LE LENDEMAIN. SI LE COUREUR VEUT GARDER SES 30 MINUTES DE LA JOURNÉE IL DOIT DÉCLARER FORFAIT DÈS QU'IL EST APPELÉ. DANS LES GRANDES FINALES, LE TEMPS ALLOUÉ POUR SE RÉPARER EST DE 15 MINUTES.

N.B. La violation de l'un des règlements entraînera la disqualification.

Soyez prudents et respectez les règlements pour la bonne marche des compétitions.

Bonne chance !

Je reconnais avoir lu, compris et j'accepte cette décharge de responsabilité et tous les règlements.

Nom (lettres carrées)

Signature